

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER ESPOIRS LFB/LF2

Les équipes Espoirs LFB/LF2 sont constituées de 12 équipes Espoirs LFB et d'1 équipe Espoirs LF2. L'équipe Espoirs LF2 est celle du club dont l'équipe 1ère a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente. Dans l'hypothèse où ce club ne pourrait engager d'équipe Espoirs LF2, le Bureau Fédéral sera compétent pour déterminer le club de LF2 qui engagera une équipe Espoirs LF2.

L'équipe Espoirs LF2 devient équipe Fédérale au terme de la saison suivant la relégation de l'équipe première en LF2 et sera engagée en NF3.

Les équipes Espoirs LFB/LF2 participent aux championnats NF1 et NF2 conformément au présent Règlement.

En complément de leur participation à ces compétitions, le présent Règlement Sportif Particulier des équipes Espoirs LFB/LF2 prévoit l'organisation des phases et rencontres spécifiques à ces équipes et les dispositions réglementaires particulières.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (DECEMBRE 2020)

PHASE 1

Les 13 équipes Espoirs LFB/LF2 sont réparties comme suit selon les divers règlements :

- 1 équipe (1 équipe Espoirs LFB) en NF1 ;
- 12 équipes (11 équipes Espoirs LFB et une équipe Espoirs LF2) réparties par groupe de 3 dans les 4 poules du Championnat NF2 (phase 1).

FINALE DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2

L'équipe Espoirs du club Champion de France LFB de la saison 2020/2021 dispute la finale contre l'équipe Espoirs engagée en NF1 pendant la saison 2020/2021.

Si le club Champion de France LFB de la saison 2020/2021 est également le club dont l'équipe Espoirs évolue en NF1 pour la saison 2020/2021, la finale n'aura pas lieu.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe vainqueur de la finale des équipes Espoirs LFB/LF2.

Si le club Champion de France LFB de la saison 2020/2021 est également le club dont l'équipe Espoirs évolue en NF1 pour la saison 2020/2021, le titre de Champion de France reviendra à l'équipe évoluant en NF1.

ACCESSION EN NF1

En cas de victoire de l'équipe Espoirs du club Champion de France LFB de la saison 2020/2021 en finale, cette dernière accède en NF1 la saison suivante.

En cas de victoire de l'équipe Espoirs engagée en NF1 pendant la saison 2020/2021 en finale, cette dernière est engagée en NF1 la saison suivante.

RELEGATION EN NF2

En cas de défaite de l'équipe Espoirs engagée en NF1 pendant la saison 2020/2021 en finale, cette dernière sera reléguée en NF2 la saison suivante.

<p><u>ARTICLE 2 – EQUIPES</u></p>	<p>13 équipes Espoirs LFB/LF2 réparties comme suit selon les divers règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 équipe en NF1 ; - 12 équipes en NF2 ; <p>Dans le cas où l'équipe promue en LFB ne dispose pas d'une équipe réserve qui devient équipe Espoirs LFB, la Commission Fédérale des Compétitions prévoira l'engagement d'une équipe Espoirs LFB pour ce club.</p>																																	
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u> (Juin 2018 – Mai 2019 – Février 2020)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="width: 25%;">Nombre de joueuses autorisées</td> <td style="width: 25%;">Domicile</td> <td style="width: 50%;">8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td>Nombre de joueuse de plus de 20 ans</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>1C ou T</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>0CAST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Statut des joueuses</td> <td colspan="2">Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p>	Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2			Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum	Extérieur	8 minimum / 10 maximum	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou T	Sans limite	2C	0	ASP	0	0C	Sans limite	0CAST (Hors CTC)	0	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune (JN)*	1	Orange (ON)*	0	Statut des joueuses	Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.	
Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2																																		
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 10 maximum																																
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum																																
	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0																																
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou T	Sans limite																																
	2C	0																																
	ASP	0																																
	0C	Sans limite																																
	0CAST (Hors CTC)	0																																
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																
	Vert	Sans limite																																
	Jaune (JN)*	1																																
	Orange (ON)*	0																																
Statut des joueuses	Seules les joueuses en formation ou amateur disposant d'une licence de couleur Blanche, Verte ou Jaune peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2.																																	
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p><u>Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB/LF2</u></p> <p>Lors de la réunion d'harmonisation du calendrier de la LFB et celle de la LF2, les horaires des équipes Espoirs LFB et LF2 sont également programmés pour toute la saison régulière.</p> <p>A défaut de demande des clubs lors de ces réunions d'harmonisation, les rencontres de championnat de NF1 et NF2 sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2.</p> <p>Ces mêmes dispositions seront applicables aux équipes des centres d'entraînement labellisés de LF2 évoluant en NF1 et NF2 (cf. RSP NF1 et NF2).</p> <p>Les horaires ainsi déterminés seront notifiés par la Commission Fédérale des Compétitions aux équipes concernées.</p>																																	

	Toute modification horaire non prévue lors des réunions d'harmonisation des calendriers LFB et LF2 devra faire l'objet d'un accord des 2 équipes validé par la Commission Fédérale des Compétitions.
<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2

